

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 9 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 2 AVRIL 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE, M. Michel BREAN, M. le Dr Philippe DUCHESNE, M. Bertrand GAUFREYAU

#### POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN  
 M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : BUDGET ANNEXES STATIONNEMENT ET BOUES THERMALES : AMORTISSEMENT DES DEPENSES**

Des travaux de fouilles archéologiques (dans la perspective de construction d'un nouveau parc de stationnement) ont été comptabilisés sur le Budget Annexe Stationnement (Service public Industriel et Commercial) à l'article 2315. Les écritures ont, par la suite, été intégrées au compte 2151.

L'achat en 2004 d'une carrière nommée 'le Grand Boulon' pour l'extraction du limon, a été effectué à l'article 2138 du Budget Annexe des Boues Thermales.

Madame la Trésorière a rappelé l'obligation d'amortir les inscriptions au compte 2151 du Budget Annexe Stationnement ainsi que les inscriptions au compte 2138 du Budget Annexe des Boues Thermales.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'amortir les dépenses comptabilisées au compte 2151 du Budget Annexe Stationnement sur une durée de 15 ans et d'amortir les dépenses comptabilisées au compte 2138 du Budget Annexe des Boues Thermales sur 30 ans.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR et 1 ABSTENTION celle de M.  
Christophe BARDIN**

DECIDE d'amortir les dépenses au compte 2151 du Budget Annexe Stationnement sur une durée de 15 ans et d'amortir les dépenses au compte 2138 du Budget Annexe Boues Thermales sur une durée de 30 ans.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150409-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 10 Avril 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».